



**Votre assureur conseil : MASTER**

Gestion administrative  
1, avenue des cités unies d'Europe  
CS 10217  
41103 Vendôme Cedex  
Tél. 02 54 73 85 95 - Fax 02 54 73 86 00  
@ : Productionmaster@monceauassurances.com

Auto Moto Ecole GOURSEROL  
Monsieur Alexandre GOURSEROL

96 Bis Rue d'Isle  
87000 LIMOGES

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

**Garantie financière des écoles de conduite**

Attestation conforme à l'arrêté du 26 février 2018 portant création du Label  
« Qualité des formations au sein des écoles de conduite »

Nous soussignés, **Mutuelle Centrale de Réassurance**, attestons que :

L'école de conduite :

**Auto Moto Ecole GOURSEROL - Monsieur Alexandre GOURSEROL**  
**Agrément préfectoral n° E0608709170 du 28/11/2016**

sis : 96 bis rue d'Isle 87000 LIMOGES

Bénéficie d'une **GARANTIE FINANCIERE** en tant qu'adhérent n°**0087/2018** au contrat d'assurance collectif n°**9002000007/01**.  
Cette garantie financière garantit le remboursement des prestations non consommées pour les contrats de formation préparatoires aux permis de conduire selon la réglementation en vigueur, en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite labellisée serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins trois mois.

Tous les contrats de formation à la conduite et à la sécurité routière selon la réglementation en vigueur, de l'école de conduite sont couverts par une garantie financière.

**Le montant de la garantie par année d'assurance** couvre 30% de la part du chiffre d'affaires annuel de l'exercice précédent réalisé par l'école de conduite au titre des formations préparatoires aux permis de conduire des catégories AM - A1 - A2 - A - B - B1 - BE - B96 - AAC.

**La présente attestation valable pour la durée de l'adhésion au contrat d'assurance collectif du 12/12/2018 au 11/12/2019 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve des cotisations y afférentes et de la délivrance du label à l'école de conduite.**

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Vendôme, le 14/01/2019

La Société